

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 510 bis/PCG prononçant l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 1968 de la Chambre des Députés .

n° 510

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
2 avril 1968

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1968

Date du numéro
25 avril 1968

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté n° 1/SPCG du 7 juillet 1967 portant constitution du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas et nomination des Ministres le composant

Vu l'arrêté n° 468/SG/CD du 27 mars 1968 rendant exécutoire la délibération no 463/6°L du 26 mars 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés fixant la date d'ouverture de la première session ordinaire de la Chambre des Députés et portant convocation de celle-ci ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est déclarée ouverte la première Session ordinaire de l'année 1968 de la Chambre des Députés, le mardi 2 avril 1968, à 9 heures. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.